



Apprentissage - repos hebdomadaire et congés payés

Par **NATH08110**, le **08/11/2013** à **12:57**

bonjour, plusieurs petites questions, ma fille a 17ans et est en apprentissage dans l'hotellerie son employeur lui prepare des plannings a la semaine d'une part sans lui octroyer 2 jours de repos consécutifs, meme quelques fois 1 seul repos et en plus quelque fois se permet de lui imposer des congés payés (elle n'en a pris que 7 jours cet été il lui en restait encore 19) entre septembre et ce jour il lui a retiré 9 jours de congés imposés en a t'il le droit et pour les repos hebdomadaire pareil ???? merci d'avance

Par **P.M.**, le **08/11/2013** à **13:38**

Bonjour,

C'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés en suivant un certain formalisme, mais il ne peut en modifier les dates moins d'un mois à l'avance et imposer à la salariée d'en prendre par anticipation, ceux en cours d'acquisition depuis le 1er juin 2013, à prendre à partir du 1er mai 2014...

Pendant la période du 1er mai au 31 octobre, l'employeur doit accorder à la salariée, dans la limite de ses droits déjà acquis 4 semaines continues (24 jours ouvrables) ou au moins 2 semaines (12 jours ouvrables) mais avec son accord...

Normalement, les jeunes travailleurs de moins de 18 ans bénéficient d'un repos hebdomadaire de 2 jours consécutifs mais la Convention Collective applicable peut comporter une disposition dérogatoire...